

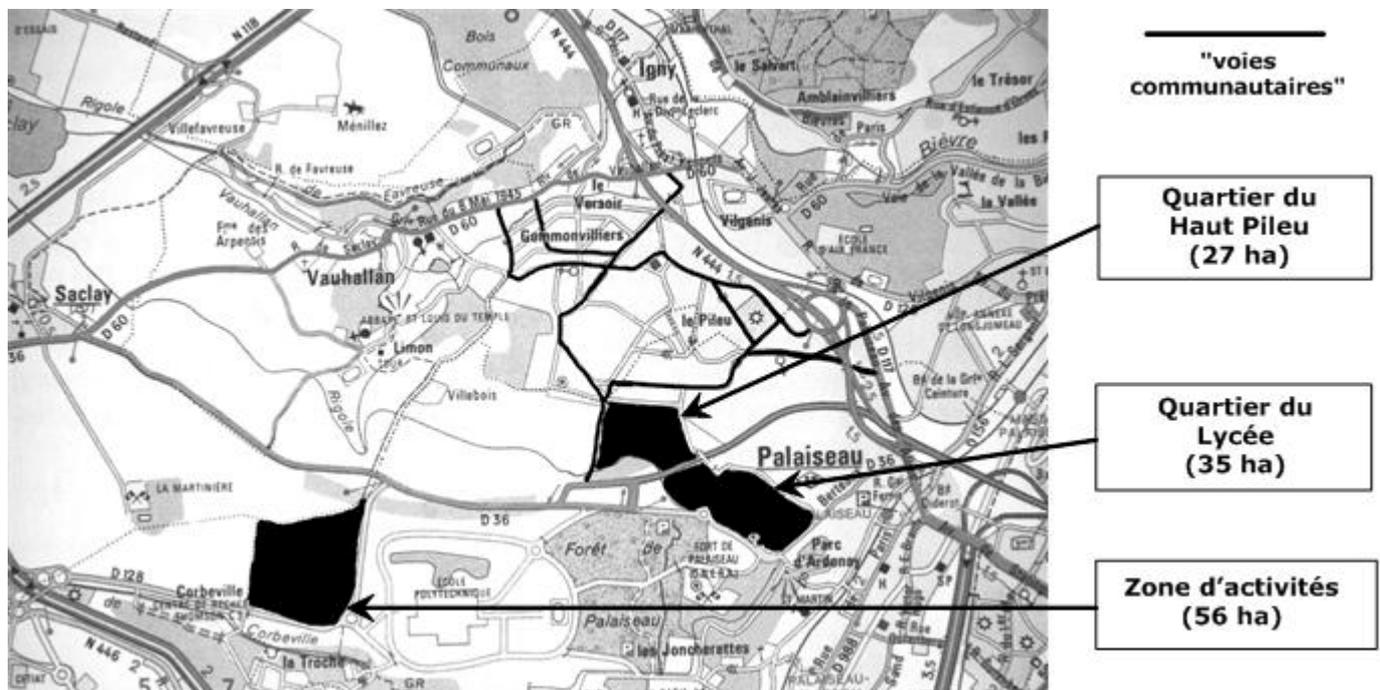
URGENT – Vauhallanais, votre cadre de vie est en danger !

Le plateau de Saclay est plus que jamais l'objet de convoitises urbanistiques, en particulier depuis l'instauration de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), dont le président est également maire de Palaiseau. Vauhallan étant membre de la CAPS, celui-ci est donc notre "super-maire". En mai 2003, nous avons déjà alerté la population sur les sombres intentions du maire de Palaiseau, qui vise à urbaniser la quasi-totalité du territoire palaisien sur le plateau de Saclay. En effet, il n'a jamais caché qu'il considère le plateau de Saclay comme une réserve foncière et il s'est déclaré admiratif de l'urbanisation de la Défense et de Hong Kong.

Or, dans sa réunion du 16 février dernier, le conseil municipal de Palaiseau a décidé de mettre en révision son Plan Local d'Urbanisme (PLU, le successeur du POS). En voici les aspects essentiels.

Les grandes lignes du projet

On prévoit l'implantation de deux zones d'habitation : le quartier du Lycée (35 ha) et le quartier du "Haut Pileu" (27 ha dont 18 ha seraient obtenus en abattant des bois). Ces quartiers sont séparés par la A 87 (la déviation de la RD 36 qui aboutit sur la RN 444) et seule une passerelle pour piétons les relie.



A l'ouest de Polytechnique on veut urbaniser 56 ha de terres agricoles sous forme d'une zone d'activités, qui englobe l'implantation de Danone. En extrapolant son occupation actuelle et la densification prévue, puis en ajoutant le personnel de Thales, on peut estimer la capacité totale de cette zone à quelque **6.000** salariés.

Pour les deux zones d'habitation, le projet prévoit quelque 2000 logements, plus des équipements collectifs, plus une réserve foncière capable d'accueillir encore 500 à 1000 logements, le tout pouvant abriter à terme une population de **6.000 à 7.500** habitants, soit plus du triple de la population de Vauhallan !

Les conséquences néfastes sur notre environnement

Non seulement ce projet amputerait-il le plateau de Saclay de 70 ha supplémentaires de terres agricoles fertiles, mais son impact sur la circulation serait redoutable : l'effet induit des nouvelles habitations serait à terme de 8.000 à 11.000 déplacements par jour, celui de la zone d'activités de 9.000 à 11.000 déplacements par jour, soit au total **17.000 à 22.000** déplacements par jour ! Il est clair que les communes voisines, dont Vauhallan et Igny, se trouveraient au premier rang pour écouler ce trafic.

Ce n'est donc pas un hasard que la CAPS s'est penchée sur le réseau routier sur et autour du plateau de Saclay et a défini en avril 2004 un ensemble de "voies structurantes" (entre-temps rebaptisé "réseau à vocation communautaire", cela sonne moins inquiétant...). Celles qui nous concernent directement ont été reportées sur la carte au recto. Une fois qu'elles seront saturées, les petites rues voisines serviront d'échappées...

Les prétextes et les réalités

Les besoins en logements. On prétend que Palaiseau manque de logements. Sous ce prétexte-là on pourrait urbaniser l'Ile de France entière, car chaque commune peut faire valoir individuellement un manque de logements.

Les emplois. On fait miroiter que la zone d'activités va créer des emplois. En réalité, il ne s'agit pas de création mais de déplacement voire de suppression d'emplois ; Danone et Thales en fournissent des exemples éclatants.

Les rentrées fiscales. De la zone d'activités, Palaiseau prétend tirer de la taxe professionnelle pour renflouer sa situation financière catastrophique laissée derrière elles par la mauvaise gestion de précédents mandats municipaux. Or, l'expérience montre que ces rentrées supplémentaires sont annulées par les frais de mise en place et de gestion des infrastructures et équipements nécessités par l'arrivée des nouveaux occupants. En réalité, Palaiseau compte sur les autres communes de la CAPS pour financer une partie de ces infrastructures et elle ne s'en cache pas.

Le calendrier. Avant son élection en mars 2001, le maire de Palaiseau avait déclaré, au sujet d'une éventuelle révision du PLU : "Je ne crois pas prioritaire de relancer un chantier long et coûteux de révision générale". Pourquoi alors la commune de Palaiseau est-elle maintenant pressée de faire aboutir son projet ? Tout simplement parce que la révision du SDIF (voir encadré) risquerait fort de lui enlever toute légitimité. En effet, tout porte à croire que le SDIF révisé sera plus restrictif que la version actuelle, car sous-tendu par de réelles préoccupations de développement durable de notre région. La commune de Palaiseau cherche donc à imposer ses projets par le fait accompli avant qu'ils n'entrent en contradiction avec le SDIF révisé.

Que faire maintenant ?

En conclusion, ce projet néfaste doit être combattu car :

- il infligerait aux communes du plateau de Saclay une sévère dégradation de leur cadre de vie en leur faisant payer les pots cassés par-dessus le marché !
- il fait passer l'intérêt d'une seule commune au-dessus de celui de la communauté des communes,
- il donnerait à d'autres communes désireuses d'expansion le prétexte pour en faire autant.

En tant que commune limitrophe, Vauhallan est appelée à se prononcer sur ce projet avant la fin avril. A défaut de se prononcer, son avis sera réputé favorable.

En outre, les délégués de Vauhallan à la CAPS devront également prendre position. Nous leur avons adressé un courrier en leur demandant de bien réfléchir avant de prendre leurs responsabilités.

Vauhallanais, appuyez notre demande en rappelant à vos élus que nous désirons conserver une région vivable !

Rappel sur le SDIF. Le Schéma Directeur de l'Ile de France (SDIF ou SDRIF) est un document capital pour l'avenir de notre région et constitue la meilleure protection contre les tentations urbanistiques en tous genres. Sa révision est actuellement en cours et dans ce cadre nous œuvrons, au sein de l'Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS), pour que soit maintenu le principe (inscrit dans le SDIF actuel, qui date de 1994) de la préservation des 2.000 ha de terres agricoles non mitées sur le plateau de Saclay. Nous demandons également de donner un statut légal au projet de Ceinture Verte de l'Ile de France élaboré et voté par le Conseil Régional en 1987 et de créer une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le plateau de Saclay.

Etant donné qu'une bonne part de la responsabilité de l'exécution et du suivi de la révision du SDIF a été transférée de l'Etat vers le Conseil Régional, il importe de constater que le nouveau président du Conseil Régional a clairement pris position en faveur de "la préservation des espaces verts, des espaces agricoles, des espaces naturels indispensables aux équilibres de l'Ile de France et de ses habitants". Il dit également soutenir l'initiative de classer en ZAP les 2.000 ha de terres agricoles du plateau de Saclay. Il est intéressant de noter que dans son "projet de Territoire" – qui est "l'expression d'une vision d'avenir partagée" et qui "fixe les principes fondateurs et les orientations des années à venir" – la CAPS préconise également la préservation des 2.000 ha de terres agricoles sur le plateau et leur classement en ZAP ! Il serait donc tout à fait souhaitable que le PLU de Palaiseau se mette en cohérence avec le projet de Territoire de la CAPS.